

874^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 26 juin 2018 à 19 heures dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Éric Pinard

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-06-26-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé et madame la conseillère Sonia Leblanc déclarent être en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstiennent de participer à la prochaine décision.

2018-06-26-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 343-2015 ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a adopté par résolution le 12 juin 2018 (résolution numéro 2018-06-12-05), un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 343-2015;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a soumis le second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement;

ATTENDU QUE suite à cette démarche, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

ATTENDU QU'un avis de motion visant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2018 (résolution numéro 2018-06-12-06);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 365-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 343-2015 soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé et madame la conseillère Sonia Leblanc réintègrent la séance.

**2018-06-26-03
APPEL D'OFFRES PUBLIC
RÉPARATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET
RÉÉVALUATION DU DOSSIER**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la réparation du château d'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	294 278,51 \$
Peinture Platinium inc.	290 743,03 \$

ATTENDU QUE le prix mentionné dans ces soumissions dépasse les prévisions budgétaires pour la réalisation du projet;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, datée du 21 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE REJETER les soumissions reçues en rapport avec le projet de réparation du château d'eau et d'annuler, en conséquence, la procédure d'appel d'offres;
- ET D'AUTORISER le directeur général et greffier, monsieur Pierre Deslauriers, à procéder à un nouvel appel d'offres public pour le projet de réparation du château d'eau après réévaluation du projet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-26-04

RÉFECTION EN INFRASTRUCTURES

CONTRAT POUR ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION

OCTROI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'une première version de plan d'intervention (PI), en 2004, concernant la réfection de ses infrastructures souterraines;

ATTENDU QU'en 2009, la Ville a attribué un contrat de services professionnels afin d'actualiser son PI pour se conformer aux critères du moment et que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé ce PI en 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a toujours su démontrer une gestion responsable de ses infrastructures malgré des ressources limitées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite actualiser son PI en regard de l'inclusion des nouveaux éléments pour se conformer aux exigences gouvernementales afin de l'aider à établir ses priorités d'intervention et aussi pour s'assurer de demeurer admissible à tout programme futur d'aide financière gouvernementale;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la mise à jour du PI des infrastructures;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 22 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la mise à jour du plan d'intervention pour la réfection des infrastructures, au montant de 42 500 \$, taxes en sus, tel que mentionné dans l'offre soumise le 22 juin 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-26-05
PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-06-26-06
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 19 h 5.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER